



2023 / 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard - GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

**Date de Convocation** :  
16 mars 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 22  
Votants : 23

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Adoption des comptes administratifs 2022 – Budget Principal

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal.

Fonctionnement	
Recettes	10 023 923.08 €
Dépenses	8 557 691.33 €
Résultat 2022	1 466 231.75 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	+2 710 711.95 €
Investissement	
Recettes	3 034 682.24 €
Dépenses	3 063 778.68 €
Résultat 2022	-29 096,44 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	-1 176 317.76 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	684 207.60 €
Dépenses	931 290.39 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,

**Vu** les instructions budgétaires M14,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23			1 André POINTET

\*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,

  
**André POINTET**

